

RAPPORT

D'IMPACT

2023



DISCLOSE

À PROPOS

DE DISCLOSE

UN MÉDIA D'INVESTIGATION EN ACCÈS LIBRE

Disclose est un média à but non lucratif qui publie des enquêtes sur des sujets d'intérêt général. Crimes environnementaux, délinquance financière, santé publique, vente d'armes, violences sexuelles... Nous exposons les dérives de l'État et des multinationales. Notre objectif: leur demander des comptes et générer, in fine, un impact positif pour la société. Et parce que nous considérons l'information comme un bien public, toutes nos enquêtes, écrites et vidéo, sont en accès libre.

DES PARTENARIATS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Afin de renforcer l'impact de nos enquêtes et accroître la pression sur les responsables publics, Disclose noue des partenariats avec des ONG, des universités, des scientifiques ou encore des juristes. Nous travaillons également en lien étroit avec des médias français et étrangers pour améliorer les retombées de nos investigations.

UNE ONG QUI DÉFEND LE DROIT À L'INFORMATION

En parallèle du travail d'enquête, Disclose s'engage aux côtés des citoyen·nes pour faire valoir leur droit à l'information. Nous partageons nos méthodes d'investigation à travers des guides thématiques, accessibles gratuitement, comme [le guide du lanceur d'enquête](#). Nous initiions aussi des procédures administratives, et parfois judiciaires, afin de contraindre des administrations à rendre publiques des informations d'intérêt général.



ÉDITO

Avec des moyens modestes mais une détermination à toute épreuve, on peut faire de grandes choses. Pour sa cinquième année d'existence, Disclose a prouvé sa capacité à enquêter, révéler et mobiliser.

En 2023, grâce à l'énergie d'une quinzaine de journalistes indépendant·es et l'engagement de ses quatre salarié·es permanent·es, notre association a encore une fois exercé son rôle de contre-pouvoir. En nous associant à 20 médias nationaux et internationaux, mais aussi des ONG de défense de l'environnement, et des organisations de soutien à la presse comme Reporters sans frontières, nous avons aussi poursuivi notre action pour le droit à l'information.

Au cours de l'année écoulée, Disclose a publié 22 enquêtes sur des sujets aussi variés que les dérives de la vidéosurveillance dans l'espace public, l'impunité dont profite le premier pollueur de France, ArcelorMittal, ou l'activisme du gouvernement français pour saboter la première grande loi européenne en faveur de la liberté de la presse. À travers nos révélations, nous demandons des comptes à celles et ceux qui agissent en notre nom et participons, avec d'autres, au passage de l'indignation à l'action. J'en veux pour preuve les innombrables répercussions qu'a suscité notre travail en 2023 : pas moins de 559 impacts !

En cinq ans, notre média à but non lucratif est devenu un producteur d'informations incontournable en France. De ceux, trop rares, qui ne se font pas dicter leur agenda

mais qui, au contraire, génèrent le débat en rendant publiques des informations sciemment dissimulées. C'est d'ailleurs ce qui nous a valu, une nouvelle fois, de faire l'objet d'une surveillance étroite de la part de l'État et de ses services de renseignement. Sauf qu'à la différence des précédentes intimidations dont nous avons fait l'objet, l'attaque a été bien plus violente puisqu'elle a conduit à la scandaleuse garde-à-vue de notre collègue Ariane Lavril-leux. On parle ici d'une journaliste qui, pour avoir révélé avec Disclose les compromissions meurtrières de la France avec le régime dictatorial égyptien, a été privée de liberté pendant 39 heures, intimidée par des spécialistes de l'antiterrorisme qui ont tout fait pour la pousser à révéler ses sources.

Ces attaques auraient pu nous contraindre à baisser les yeux. Douter du bien fondé de notre action. Verser dans l'autocensure. Il n'en est rien ! Bien au contraire : ces événements démontrent que nous avons eu raison, il y a cinq ans, de sauter dans le vide pour lancer un média d'investigation unique en son genre en France. D'autant plus que l'année 2023 a marqué un tournant pour Disclose. Pour la première fois, les dons sont devenus notre principale ressource, avec une augmentation de plus de 70 % par rapport à l'année précédente. Ce soutien sans précédent conforte notre indépendance. Et nous incite à poursuivre notre combat pour une société plus transparente et plus juste.

Mathias Destal

Cofondateur et rédacteur en chef de Disclose



SOMMAIRE

À PROPOS DE DISCLOSE	2
ÉDITO	3
L'ANNÉE 2023	5
PARTENAIRES	7
NOTRE MÉTHODOLOGIE D'IMPACT	8
NOS PRINCIPAUX IMPACTS EN 2023	10
› Révélations sur le logiciel de reconnaissance faciale illégal utilisé par la police nationale	10
› Pollutions illégales : les principales aciéries de France dans le viseur de la justice	12
› La France a voulu légaliser l'espionnage des journalistes en Europe.....	14
NOS AUTRES IMPACTS EN 2023	16
› Quatre banques françaises visées par une plainte pour blanchiment	16
› Lutte contre le trafic de bois : la traçabilité des exportations s'améliore	16
› Terminal méthanier du Havre : pression maximale contre le gaz fossile.....	17
› Greenwashing	17
› Le Festival de Cannes renonce à un projet de compensation carbone	18
› Mine de lithium dans l'Allier : un rapport déterré pour éclairer le débat public	18
› Decathlon reconnaît l'envoi secret de marchandises en Russie	19
› Ventes d'armes : le contrôle parlementaire des exportations renforcé	19
DISCLOSE, FER DE LANCE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN FRANCE ET EN EUROPE	20
UNE COMMUNAUTÉ FIDÈLE ET GRANDISSANTE	22
UNE INDÉPENDANCE CONSOLIDÉE EN 2023	24
L'ÉQUIPE DE DISCLOSE	26

2023

En chiffres...

DISCLOSE



22 ENQUÊTES PUBLIÉES
DONT 15 EN PARTENARIAT
AVEC DES MÉDIAS FRANÇAIS
ET ÉTRANGERS



36 000 INSCRIT·ES
À LA NEWSLETTER DE DISCLOSE

134 000 ABONNÉ·ES
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

L'IMPACT DE DISCLOSE

559

IMPACTS RÉPERTORIÉS EN 2023:



479 REPRISES MÉDIATIQUES
MENTION
DE NOS
ENQUÊTES
PAR :
› un média,
› une ONG,
› un syndicat,
› un think tank
› une
personnalité



61 RÉPERCUSSIONS INSTITUTIONNELLES
RÉACTIONS
OFFICIELLES
› du gouvernement
› et d'entreprises
mises en cause
DONT 30 MENTIONS
AU PARLEMENT
› Assemblée nationale
› Sénat
› Parlement européen



14 IMPACTS JUDICIAIRES
› assignation en
justice
› instruction
judiciaire
› décision de
justice

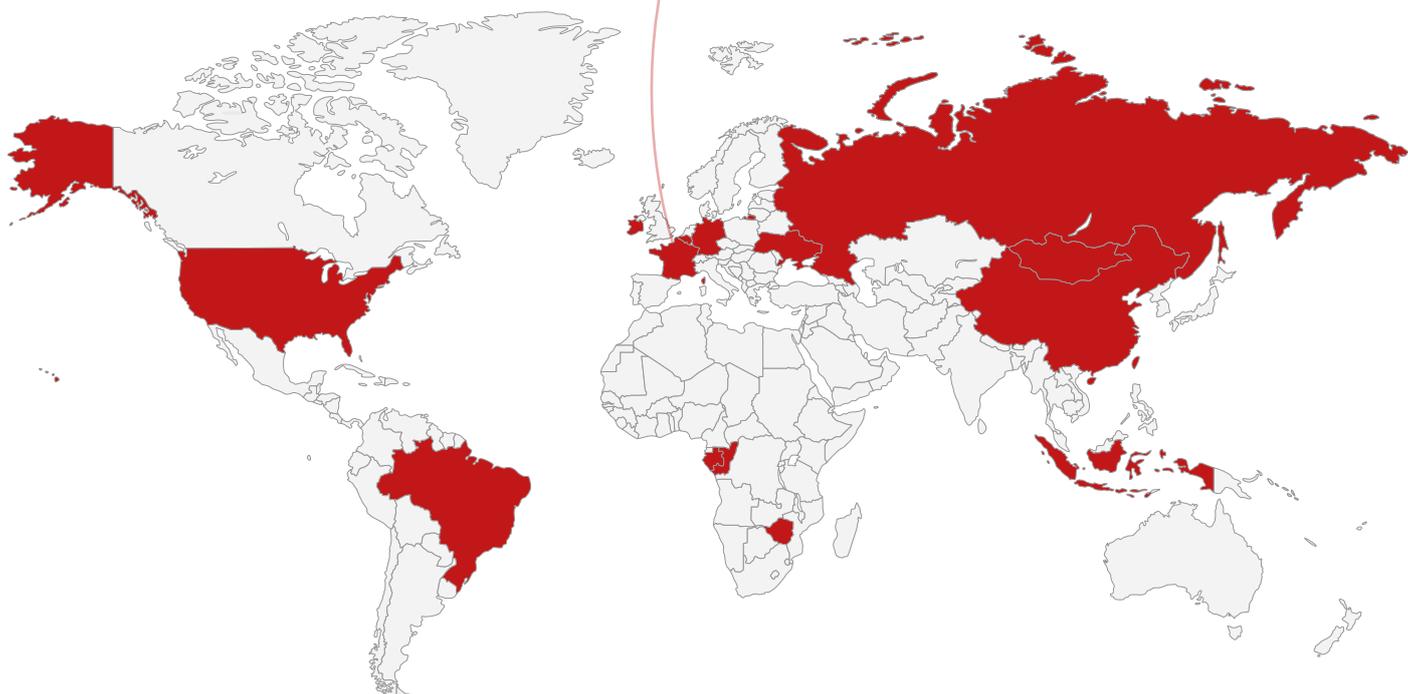


5 ACTIONS COLLECTIVES
› pétitions,
› mobilisations
publiques,
› etc.

... et en cartes

DES ENQUÊTES LOCALES ET À L'INTERNATIONAL

Les enquêtes de Disclose n'ont pas de frontières : des grands ports industriels français jusqu'au bassin gazier du Texas, des mines de charbon allemandes jusqu'aux couloirs des institutions européennes à Bruxelles, nos journalistes se sont rendu·es au plus près de leurs sources pour dévoiler les pollutions des multinationales, les atteintes aux droits humains et le lobbying des responsables politiques et des entreprises contre l'intérêt général. Lorsqu'un déplacement sur le terrain n'est pas possible pour des raisons de sécurité ou des raisons financières, Disclose s'appuie sur des journalistes indépendants étrangers spécialisés dans l'enquête.



PARTENAIRES

NOS PARTENAIRES DE PUBLICATION EN 2023:

 Marsactu

DERSTANDARD

LE TEMPS

 Libération

infoLibre

euobserver

 il Fatto
Quotidiano

L'union

L'Ardennais

MEDIACITÉS

LE SOIR

 telex

REPORTERS
UNITED

FOLLOW THE MONEY

 Investigate
Europe

ϕilenews

Rue89 Strasbourg

DIE ZEIT

 LE POULPE
MEDIA NORMAND D'INVESTIGATION

 RPI
MEDIA

DISCLOSE EST MEMBRE DE:

Global Investigative
Journalism Network

 spiiL



REFERENCE
the European Independent Media Circle

NOTRE

MÉTHODOLOGIE

D'IMPACT

POURQUOI DISCLOSE MESURE SON IMPACT

Une vingtaine d'enquêtes journalistiques peut-elle provoquer des sursauts dans la société, voire contribuer à la transformer ? Cette question guide la nouvelle édition du rapport d'impact de Disclose.

En 2024, Disclose reste l'un des rares médias francophones à s'interroger publiquement sur les répercussions de son travail. Plusieurs explications à cela. D'abord, la surproduction d'informations à laquelle contribuent de nombreuses rédactions, et qui les empêche de suivre des sujets sur le temps long.

Corollaire de cette surabondance de contenus, de nombreux médias ont pour seul étalon l'audience, mesurée en nombre de pages vues de leurs articles. Malheureusement, une brève sur un féminicide, lue en quelques secondes par des centaines de

milliers de personnes, ne permet pas d'enclencher une réflexion systémique sur les violences de genre. Plus profondément, beaucoup de titres de presse considèrent encore que leur rôle se cantonne à « donner l'information », plutôt qu'à mesurer ses répercussions dans l'espace public. Perdre ainsi cette croyance que l'audience demande un « contenu » constamment renouvelé, plutôt que du suivi au long cours. Chez Disclose, nous avons voulu vérifier cette hypothèse. Le résultat est sans appel : 4 lecteur·ice sur 5 disent vouloir lire en priorité des « analyses sur ce qu'il s'est passé depuis une enquête » que nous avons publiée. Notre nouveau rapport d'impact est là pour répondre à cette attente.

COMMENT NOUS ÉVALUONS NOTRE IMPACT

Cette année, nous avons repris et amélioré la méthodologie de mesure d'impact mise en place en 2022. Dans le détail, nous avons recensé les échos de nos investigations dans quatre grands domaines :



INSTITUTIONNEL :

réactions officielles d'une entreprise ou d'une administration, proposition de changement de loi ou de réglementation, changement de pratique...



JUDICIAIRE :

dépôt d'une plainte, instruction judiciaire, jugement rendu...



MÉDIATIQUE :

mention par un média, copublication avec un média partenaire, mention par une personnalité, interview d'un·e journaliste de Disclose...



ACTION COLLECTIVE :

mobilisation dans la rue, distinctions et récompenses...

Pour identifier les répercussions de nos révélations, nous nous sommes essentiellement appuyé·es sur des recherches sur le web (moteurs de recherche généralistes et spécialisés, réseaux sociaux, sites de l'Assemblée nationale et du Sénat...). Parfois, ces impacts nous ont été signalés, par exemple par un·e élu·e ayant interpellé le gouvernement ou bien par une association locale contactée au cours de notre enquête.

Dans un souci de transparence, nous avons compilé tous les impacts de notre travail en 2023 [dans une base de données](#), en accès libre. Un travail qui ne prétend pas à l'exhaustivité. Mais qui donne à voir la multitude de répercussions d'un média d'investigation.



À PARTIR DE QUAND AVONS-NOUS DÉCOMPTÉ UN IMPACT ?

Par exemple, lorsque l'association France Nature Environnement a déposé plainte contre ArcelorMittal pour les pollutions illégales de ses usines à Dunkerque (Nord) et Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), révélées par Disclose, nous avons compté un impact « judiciaire ». Lorsque, à la suite de nos révélations, le ministre de l'intérieur, Gérard Darmanin, a annoncé une « enquête administrative » pour faire la lumière sur l'utilisation d'un logiciel de reconnaissance faciale par ses services, nous avons comptabilisé un impact « institutionnel ». Quand, après une investigation de Disclose sur les trafiquants de bois, une pétition a été lancée pour dénoncer le « pillage des forêts françaises », nous avons recensé une « action collective ». Et ainsi de suite.

NOS PRINCIPAUX

IMPACTS

EN 2023



BRIEFCAM

Révélations sur le logiciel de reconnaissance faciale illégal utilisé par la police nationale

En 2015, les forces de l'ordre ont acquis, en secret, un logiciel d'analyse d'images de vidéosurveillance de la société israélienne Briefcam. Depuis huit ans, le ministère de l'intérieur dissimule le recours à cet outil qui permet l'emploi de la reconnaissance faciale.

Disclose a obtenu des [documents internes au ministère de l'intérieur](#) qui révèlent l'utilisation du logiciel israélien Briefcam par la police judiciaire, la gendarmerie nationale et des services des préfectures de Paris et Marseille. L'une de ses options phares : la reconnaissance faciale à partir d'images de vidéosurveillance. Alors qu'il en a l'obligation, le ministère de l'intérieur n'a jamais déclaré ce logiciel à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL). « Il semble préférable de ne pas en parler », recommandait, en 2020, un haut fonctionnaire de la police, dans un échange interne.

75
RÉPERCUSSIONS
RECENSÉES EN
2023 :



› 4 impacts
judiciaires



› 11 réactions
institutionnelles



› 60 échos
médiatiques

Impact

15 NOVEMBRE 2023

La CNIL déclenche un contrôle du ministère de l'intérieur

Vingt-quatre heures après nos révélations, la CNIL **déclenche** «une procédure de contrôle vis-à-vis du ministère de l'Intérieur». Interrogé par Disclose en mars 2024, le gendarme des données personnelles indiquait que les vérifications auprès des services du ministère de l'intérieur étaient toujours en cours et qu'elles pouvaient «durer plusieurs mois». Elles pourraient déboucher sur un rappel à l'ordre, voire une sanction.

20 NOVEMBRE 2023

Gérald Darmanin annonce une enquête administrative

Près d'une semaine après nos révélations et face à la pression publique, le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, **annonce** le lancement d'«une enquête administrative indépendante» sur l'usage de Briefcam par ses services. Celle-ci devait être «rendue publique [...] sous trois mois». Cinq mois plus tard, en avril 2024, il n'en était rien. Sollicitée par Disclose, la direction générale de la police nationale a confirmé «l'achèvement du rapport», renvoyant vers le cabinet du ministre – resté mutique – pour connaître sa date de publication.

FIN NOVEMBRE 2023

Des référés contre l'usage de Briefcam dans plusieurs communes françaises

Dans les jours qui suivent nos révélations, trois référés ont été déposés au tribunal administratif par des collectifs d'associations et de syndicats (Ligue des droits de l'homme, Syndicat de la magistrature, Union syndicale Solidaires, Association de défense des libertés constitutionnelles et Syndicat des avocats de France). À **Nice** (Alpes-Maritimes), mais aussi à **Roubaix** (Nord) et dans la communauté de communes Cœur Côte fleurie (Calvados), les requérants demandaient l'interdiction de l'utilisation de Briefcam par la police municipale. Le juge a rejeté les deux premières demandes, au motif que le logiciel n'était pas illégal tant que la fonction de reconnaissance faciale n'était pas activée. Dans le dernier cas, celui de la communauté Cœur Côte Fleurie, le tribunal a d'abord donné raison aux associations, avant que le Conseil d'État n'**annule** cette interdiction, le 21 décembre 2023. Motif invoqué : l'urgence d'interdire Briefcam ne serait pas caractérisée. «On ne peut pas se prononcer sur la légalité ou non de Briefcam à partir de cette décision», précise Marion Ogier, avocate de la Ligue des droits de l'Homme.

30 NOVEMBRE 2023

Quarante-cinq eurodéputé-es interpellent Emmanuel Macron

S'appuyant sur l'enquête de Disclose, 45 député-es européen·nes adressent, le 30 novembre 2023, une lettre ouverte à Emmanuel Macron pour appeler à une «interdiction ambitieuse et intransigeante de la surveillance biométrique de masse dans les espaces publics accessibles». Leur appel a été partiellement entendu : le 13 mars 2023, le Parlement européen **adopte** le règlement sur l'intelligence artificielle, qui interdit le recours aux technologies de reconnaissance faciale en temps réel, mais l'autorise dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ou pour enquêter sur un crime grave (enlèvement, homicide, trafic de drogue, etc.). Le texte doit être adopté par le Conseil de l'Union européenne d'ici à juin 2024.

ARCELORMITTAL

Pollutions illégales: les principales aciéries de France dans le viseur de la justice

Le géant de l'acier, premier émetteur de CO₂ en France, dépasse de manière continue les seuils de rejets de particules fines et falsifie ses relevés de pollution transmis aux autorités, d'après l'enquête de Disclose. Face à cette mise en danger de la santé des riverains et des ouvriers, l'État s'est montré bien timide. Et plutôt généreux: d'après nos calculs, ArcelorMittal a reçu 392 millions d'euros d'argent public depuis 2013.

À elle seule, l'usine d'ArcelorMittal à Dunkerque (Nord) émet 85 % des particules fines de la région Hauts-de-France. Des pollutions qui ont dépassé les seuils autorisés pendant 100 jours en moins d'un an. À l'autre bout de la France, son aciérie de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) a rejeté illégalement des particules fines pendant 240 jours en 2022. Pire: deux salariés rencontrés par Disclose accusent la direction du site de les avoir contraints à falsifier les relevés de fumées transmis aux autorités environnementales. Malgré ces pollutions répétées et de multiples mises en demeure de l'État, ArcelorMittal a obtenu près de 400 millions d'euros d'argent public entre 2013 et 2022 (subventions, crédits d'impôts, aides à la dépollution...).

PARTENAIRE:

› Marsactu

30
RÉPERCUSSIONS
RECENSÉES
EN 2023:



› **3 impacts**
judiciaires



› **2 réactions**
institutionnelles



› **25 échos**
médiatiques

Impact

MARS 2023

Deux plaintes déposées contre les usines d'ArcelorMittal

Deux semaines après les révélations de Disclose, l'association France Nature Environnement (FNE) **dépose** deux plaintes pour pollutions illégales contre les usines d'ArcelorMittal à Dunkerque et Fos-sur-Mer. Le dossier juridique élaboré par l'association s'appuie largement sur les relevés confidentiels d'émissions de polluants rendus publics par Disclose.

MARS 2023

La première ministre interpellée sur nos révélations

Peu après notre enquête, l'ancienne première ministre, Elisabeth Borne, reçoit **un courrier** signé de l'eurodéputée (EELV) Karima Delli. Appelant le gouvernement à «sanctionner les entreprises hors-la-loi et responsables de la dégradation de la vie des Français», l'élue rappelle que «les salariés et les habitants en périphérie directe de l'usine subiront demain les conséquences de ces rejets [polluants d'ArcelorMittal]».

MAI 2023

La justice ouvre une information judiciaire

À la suite de la plainte déposée par FNE, le parquet de Marseille ouvre une information judiciaire le 5 mai. Selon nos informations, cette procédure a été jointe à l'instruction déjà en cours depuis 2019 pour une possible mise en danger de la vie d'autrui sur le site de Fos-sur-Mer.

JUIN 2023

L'inspection du travail menace de fermer l'aciérie de Fos-sur-Mer

C'est une mesure inédite, à la hauteur des risques encourus par les salarié·es : le 19 juin 2023, l'inspection du travail a ordonné la fermeture du site d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer pour mettre fin à la « persistance d'une situation dangereuse » exposant les ouvriers à des « substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction ». Cette procédure fait suite à un contrôle diligenté un mois après notre enquête. Attaquée par ArcelorMittal devant le tribunal administratif, l'interdiction **a été annulée** par la justice. Mais elle a entraîné une réaction de la part de l'entreprise, réclamée de longue date par les salarié·es : l'achat de 700 masques FFP3, le nettoyage régulier des locaux et des travaux pour protéger les travailleurs de dangers « réels et graves », selon les autorités.

AOÛT 2023

ArcelorMittal écope de trois amendes pour des infractions à Dunkerque

Le 11 août 2023, Arcelor Mittal écope de **trois amendes administratives**, d'un montant total de 35 000 euros, pour son gaspillage de ressources en eau potable, ses rejets de poussières « en excès » et le fonctionnement « non conforme » de l'unité d'agglomération du site de Dunkerque. Selon l'inspection de l'environnement du Nord, l'industriel a siphonné illégalement 228 113 m³ d'eau, soit l'équivalent de 91 piscines olympiques. Entre mars 2023 et avril 2024, les services chargés du respect de l'environnement ont réalisé douze visites sur le site d'ArcelorMittal à Dunkerque.



LIBERTÉ DE LA PRESSE

La France a voulu légaliser l'espionnage des journalistes en Europe

En novembre 2023, la France, l'Italie, la Finlande, la Grèce, Chypre, Malte et la Suède ont voulu torpiller la première loi européenne visant à protéger la liberté et l'indépendance des médias en Europe. D'après des documents obtenus par Disclose, en partenariat avec Investigate Europe et Follow the Money, ces sept pays ont activement milité pour autoriser la surveillance des journalistes, au nom de « la sécurité nationale ».

Tout au long des négociations sur la loi pour la liberté des médias, qui se sont achevées le 15 décembre 2023, la France a fait pression sur ses partenaires européens pour légaliser la surveillance des journalistes, et notamment l'usage de logiciels espions, en cas de menace pour la « sécurité nationale » ou dans le cadre d'enquêtes liées à une trentaine de délits (terrorisme, sabotage, arnaques ou contrefaçons). Concrètement, les appels, les e-mails et les échanges sécurisés entre les journalistes et leurs sources pourraient être interceptés – en toute légalité – par les services de renseignement.

PARTENAIRES :

- › Zeit Online (Allemagne)
- › Standard (Autriche)
- › EU Observer (Belgique)
- › O Phileleftheros (Chypre)
- › Infolibre (Espagne)
- › Iltalehti (Finlande)
- › Il Fatto Quotidiano (Italie)
- › Reporters United (Grèce)
- › The Times of Malta (Malte)

25
RÉPERCUSSIONS
RECENSÉES
EN 2023 :



› **25 échos**
médiatiques
(dont 9
copublications)

Impact

DÉCEMBRE 2023

Pétition et mobilisation des syndicats

Alors que très peu de médias s'étaient intéressés aux dangers de l'article 4 du Media Freedom Act, l'enquête coordonnée par Disclose a démultiplié son impact grâce à sa publication simultanée, le 12 décembre, dans 11 médias en Europe. Ces révélations ont provoqué l'indignation des principales organisations de défense de la liberté de la presse, tel que Reporters sans frontières, ainsi que d'eurodéputés de tous bords. La Fédération européenne des journalistes, qui représente 320 000 journalistes en Europe, a plaidé pour le retrait de la dérogation «illibérale qui menace la protection des sources et la démocratie». En France, 7 syndicats, 26 rédactions, 12 associations et près de 2 000 personnes ont signé la pétition lancée par le Syndicat national des journalistes (SNJ) deux jours après notre enquête.

DÉCEMBRE 2023

Retrait de la dérogation explicite sur la « sécurité nationale »

La mobilisation des professionnels et de la société civile a permis de peser sur les négociations entre le Conseil de l'Union européenne, la Commission et le Parlement qui avaient lieu à Bruxelles, le 15 décembre. À Malte et Chypre, l'attitude des deux gouvernements respectifs a fait la Une au point de les contraindre à s'expliquer publiquement et de nuancer leur position. In fine, la loi adoptée ne contient plus la phrase polémique prévoyant une dérogation explicite au principe de la protection des sources au nom de «la responsabilité des États membres en matière de protection de la sécurité nationale». Néanmoins, le texte final y fait toujours référence de manière implicite, ouvrant la possibilité aux États membres d'invoquer la sécurité nationale pour déployer des logiciels espions contre les journalistes.



NOS AUTRES

IMPACTS

EN 2023

DÉFORESTATION EN AMAZONIE

Quatre banques françaises visées par une plainte pour blanchiment

Un an après la publication, par Disclose et cinq ONG, d'un [rapport sur le rôle des banques françaises dans la déforestation de l'Amazonie](#), l'association Sherpa a déposé plainte au Parquet national financier contre BNP Paribas, Crédit Agricole, le groupe BPCE et Axa. Les quatre banques sont accusées d'avoir tiré profit de la déforestation illégale au Brésil en investissant dans les principales entreprises de viande bovine. De quoi constituer, selon Sherpa, des infractions de blanchiment et recel de délits environnementaux.

Le Parquet national financier n'avait pas confirmé, en avril 2024, s'il donnait suite à la plainte déposée par l'ONG. Si tel était le cas, des établissements bancaires seraient, [pour la première fois en France](#), tenus pénalement responsables du financement de la déforestation.



PILLAGE DES FORÊTS FRANÇAISES

Lutte contre le trafic de bois : la traçabilité des exportations s'améliore

En février 2023, Disclose révèle que le bois de chêne, coupé puis vendu par l'Office national des forêts (ONF), est au cœur d'un vaste commerce illégal entre la France et la Chine. Des traders asiatiques, main dans la main avec des scieries françaises, profitent du manque de contrôle de l'administration pour contourner l'interdiction d'exporter le bois brut hors de l'Union européenne.

Nos révélations ont été reprises à la une des quotidiens locaux L'Union et L'Ardenais. Elles ont déclenché une pétition, qui a rassemblé plus de 49 000 signatures. « Je pense que votre enquête les a suffisamment secoués, l'ONF va bouger », veut croire un représentant de la filière bois, qui a souhaité rester anonyme. En juin 2023, les institutions européennes ont adopté un règlement pour améliorer la traçabilité et les contrôles sur le bois exporté depuis les pays membres.

GAZ DE SCHISTE

Terminal méthanier du Havre : pression maximale contre le gaz fossile

En juin 2023, quelques mois avant l'arrivée d'un terminal méthanier flottant au port du Havre, Disclose et Greenpeace dévoilent le mensonge d'État qui l'entoure : une usine qui augmente la dépendance de la France au gaz de schiste américain, au prétexte d'une menace pour la sécurité énergétique largement fantasmée. Et nourrie par le lobbying de TotalEnergies, opérateur du terminal méthanier.

Les conclusions de notre enquête sont citées au tribunal administratif de Rouen, en juillet 2023, à l'appui d'une plainte de plusieurs associations, dont France Nature Environnement Normandie. Un recours finalement rejeté par la justice, mais qui ne démotive pas les activistes de l'environnement. Après plusieurs mobilisations d'associations sur la terre ferme, Greenpeace France organise une action coup de poing au large du Havre, lors de l'arrivée du terminal méthanier, en septembre 2023. « Gas kills » [le gaz tue], parviennent à inscrire les militant·es sur la coque du bateau, pour dénoncer l'enfermement coupable de la France dans les énergies fossiles.



GREENWASHING

Le Festival de Cannes renonce à un projet de compensation carbone

Chaque année, les jets privés et les yachts de stars affluent sur la Croisette. Pour se donner bonne conscience, le Festival de Cannes s'est engagé à compenser leurs émissions de CO₂, via l'achat de crédits carbone. Mais, comme l'a découvert Disclose grâce à son partenaire néerlandais Follow the Money, le principal projet de compensation financé par le Festival, localisé au Zimbabwe et labellisé par l'entreprise South Pole, repose sur du vent.

Notre enquête en mai 2023 déclenche une réaction en chaîne. Reprise par de nombreux médias locaux, elle est citée par des militantes d'Extinction Rebellion, ANV-COP 21 et Attac, pour motiver leur action sur le tarmac de l'aéroport de Cannes-Mandelieu, où atterrissent de nombreux jets privés. Sous pression, la direction du Festival finit par réagir : elle annonce renoncer à financer de futurs projets portés par l'entreprise South Pole pour compenser ses émissions carbone — au moins 38 000 tonnes de CO₂ en 2023.

TERRES POLLUÉES

Mine de lithium dans l'Allier : un rapport déterré pour éclairer le débat public

Dans l'Allier, le gouvernement français veut implanter la plus grande mine de lithium d'Europe. De quoi fabriquer pas moins de 700 000 batteries de véhicules électriques par an. Mais, en novembre 2023, Disclose et Investigate Europe révèlent que l'emplacement choisi par l'industriel Imerys présente des taux de contamination records à l'arsenic et au plomb. Un rapport jusqu'ici passé sous silence évoque « un risque significatif pour l'environnement et la santé humaine » dans la zone.

Sur place, les réactions ne se font pas attendre. Le collectif citoyen « Préservons la forêt des Colettes » imprime notre enquête en plusieurs centaines d'exemplaires et les distribue dans les villages entourant la future mine. Reprises par plusieurs médias nationaux, dont *Le Monde* et *Capital*, nos révélations sont également versées au débat public sur le projet minier qui doit aboutir en juillet 2024.



MADE IN FRANCE

Ventes d'armes : le contrôle parlementaire des exportations renforcé

Jusqu'au bout, le gouvernement français aura tenté de faire barrage. Mais le contrôle démocratique sur les exportations d'armes par la France a connu un progrès notable, en juillet 2023, avec l'adoption de [la loi de programmation militaire](#). Contre l'avis du ministère des armées, la première [commission d'évaluation de la politique d'exportation de matériels de guerre et de biens à double usage](#) est créée. Le texte prévoit d'autoriser trois sénateur-ices et trois député-es, à «prendre connaissance» de l'activité de la commission ministérielle chargée de délivrer des licences d'exportation d'armements (CIEEMG) et du comité ministériel du contrôle a posteriori des exportations d'armement. Deux instances soumises au secret-défense qui leur étaient jusqu'à présent fermées. Les parlementaires pourront également auditionner les membres du gouvernement au sujet des ventes d'armes approuvées par la France.

«Les révélations faites par différents médias et ONG des exportations d'armes de guerre à l'Arabie saoudite ou de biens à double usage à l'Égypte ont conduit certains parlementaires à s'emparer de ce sujet», [notait](#) le politologue Julien Fragnon, dans *Le Monde*, en août 2023. Une référence directe aux documents confidentiel-défense publiés par Disclose depuis 2019, dans le cadre des enquêtes «[Made in France](#)» et «[Egypt Papers](#)».

GUERRE EN UKRAINE

Decathlon reconnaît l'envoi secret de marchandises en Russie

Société-écran à Dubaï, filiale à Singapour... Disclose révèle, en décembre 2023, que [Decathlon a mis en place un système opaque pour continuer à faire des affaires en Russie](#). Un contrat secret avec son repreneur russe lui a permis d'empocher au moins 12 millions de dollars, alors que le géant français du sport avait annoncé mettre fin à son activité dans le pays après l'invasion de l'Ukraine.

En quelques heures, nos révélations sont reprises à la une des journaux de [France Inter](#), [France 2](#) et [France Info](#). Si bien que la direction de Decathlon, qui avait refusé de s'expliquer auprès de Disclose, finit par reconnaître avoir signé un contrat d'approvisionnement avec son repreneur russe «pour une durée limitée». Aucune explication, en revanche, sur son montage entre Singapour et Dubaï qui «pourrait s'apparenter à du contournement de sanctions» d'après un expert de la conformité des entreprises que nous avons interrogé.

DISCLOSE,

FER DE LANCE DE LA

LIBERTÉ DE LA PRESSE

EN FRANCE

ET EN EUROPE

C'est l'autre impact de Disclose, celui dont nous nous serions bien passé·es. L'an dernier, notre rédaction a subi des représailles sans précédent de la part des services de renseignement.

Leur objectif: identifier les sources qui nous ont permis de publier des centaines de documents protégés par le «secret de la défense nationale», qui révèlent les graves dérives de l'opération militaire secrète Sirli, en Égypte. Des informations qui éclairent le débat public sur la face sombre des relations diplomatiques de la France avec une dictature.



SECRET DES

GARDE À VUE D'ARIANE LAVRILLEUX : UNE PROCÉDURE D'EXCEPTION INTOLÉRABLE

En septembre 2023, notre journaliste Ariane Lavrilleux a été placée en garde à vue pendant 39 heures et son domicile perquisitionné par neuf agent·es de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). Les policiers ont aspiré le contenu de ses ordinateurs, de son téléphone et saisi des pages de ses carnets, avant de l'entendre au commissariat central de Marseille. Lors de cet interrogatoire, d'ordinaire réservé aux individus soupçonnés de terrorisme, les agent·es ont informé Ariane Lavrilleux qu'elle faisait l'objet d'une surveillance active de la DGSI.

Cette arrestation s'ajoute à d'autres tentatives d'intimidation de la part des services de renseignement français. Depuis la création de Disclose, en 2019, trois de nos journalistes ont été convoqués dans les locaux de la DGSI pour être interrogés sur nos enquêtes. À ces intimidations, nous avons toujours opposé notre droit au silence.



NOS JOURNALISTES INTIMIDÉS PAR LES SERVICES DE RENSEIGNEMENT

Aucun autre média que Disclose n'a subi autant d'attaques de la part du renseignement intérieur. Est-ce en raison de ressources limitées? Est-ce lié au fait que nos révélations dérangent le haut sommet de l'État?

Une chose est sûre : ces procédures, qui accaparent beaucoup de temps et d'énergie, menacent directement nos sources. Celles et ceux qui prennent les risques pour nous informer doivent être protégés. Car sans source, pas de journalisme et donc pas de démocratie éclairée. Une conviction que nous avons défendue partout ces derniers mois, lors d'événements publics, mais aussi d'interventions dans les médias et jusqu'au Parlement européen.

DES CITOYEN·NES SE MOBILISENT POUR DÉFENDRE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Face à la gravité de la procédure subie par Ariane Lavrilleux, de nombreux·ses citoyen·nes et organisations de la société civile se sont mobilisé·es. Des collectifs de pigistes, des associations à Paris et Marseille, des clubs de la presse à Lyon, Nice et Strasbourg. Des syndicats (SNJ, la CFDT, le Spiil) et les sociétés de journalistes de 40 médias. Des ONG internationales aussi, parmi lesquelles la Fédération européenne des journalistes (EFJ), Media Defence, CPI, Amnesty International ou encore Reporters sans frontières, avec qui nous avons rassemblé plus de 200 manifestant·es, place de la République à Paris. Une démonstration de force pour dire à l'État français que nous ne tolérons aucune menace envers nos sources. Et pour dire notre détermination à continuer à enquêter sur ces sujets que le pouvoir voudrait laisser dans l'ombre.

UNE COMMUNAUTÉ

FIDÈLE ET

GRANDISSANTE

Parmi les 36 000 personnes lisant régulièrement la newsletter de Disclose, 1 400 ont répondu à un questionnaire envoyé en janvier 2024.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Top 5

DES SUJETS

SUR LESQUELS NOS LECTEUR·ICES SOUHAITENT LIRE DES ENQUÊTES

- › Lobbying des multinationales
- › Surveillance numérique
- › Pollutions industrielles et agricoles
- › Évasion fiscale
- › Greenwashing des grandes entreprises

Top 3

DES RÉPONSES À LA QUESTION

« QU'EST-CE QUI VOUS TIENT LE PLUS À CŒUR DANS LE TRAVAIL DE DISCLOSE ? »

- › L'indépendance vis-à-vis des pouvoirs
- › Obliger le pouvoir à rendre des comptes
- › Des enquêtes que je ne lis pas sur d'autres médias

9,1 / 10

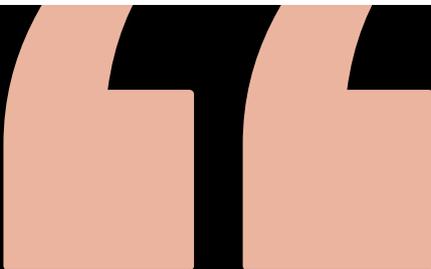
LECTEUR·ICES

RECOMMANDENT DISCLOSE À LEURS PROCHES

27 %

DES LECTEUR·ICES

ONT DÉCOUVERT DISCLOSE IL Y A MOINS D'UN AN, SIGNE D'UNE AUDIENCE QUI S'ÉLARGIT !



QUELQUES MESSAGES ENVOYÉS PAR NOS LECTEUR·ICES EN 2023

**Merci de laisser
Disclose en accès
libre, cela permet
de partager et d'être
lu par un maximum
de personnes. Il
existe trop peu
de journalisme
d'investigation qui
peut être lu par tous.**

**Un média indépendant,
gratuit et sans pub, c'est
une exception impossible
aujourd'hui. Chaque
jour que vous continuez
d'exister est un miracle
journalistique et j'espère
encore vous lire dans
30 ans !**

**Vos actions,
méthodes et
engagements me
donnent confiance
en votre travail.**

**Vous donnez des armes
rhétoriques et des
exemples concrets à
ceux qui se battent sur le
terrain pour changer les
choses.**

**Merci pour votre
travail. La lecture
de vos articles m'a
enrichi et ouvert
l'esprit. Surtout
continuez. Vous êtes
indispensables.**

**Voilà un vrai
média à impact et
indépendant qui
devrait être connu par
le plus grand nombre.
Haut les cœurs !**

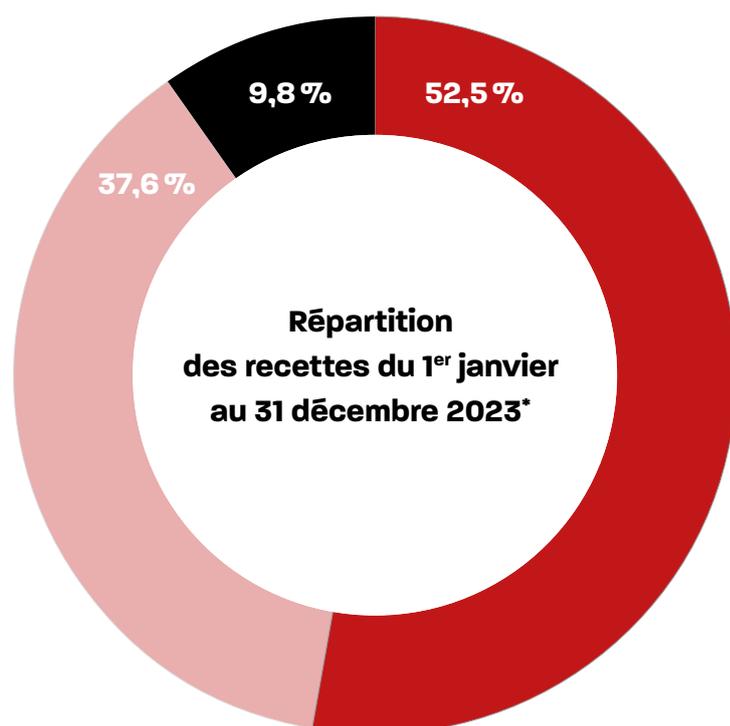
UNE INDÉPENDANCE

CONSOLIDÉE EN 2023

Comme chaque année depuis sa création, Disclose affiche en 2023 un résultat comptable positif. Signe d'une nouvelle étape franchie par notre association : le montant des dons du public a, pour la première fois, dépassé celui du soutien attribué par des fondations philanthropiques.

Parce que notre association est indépendante de tous les pouvoirs, Disclose ne perçoit aucune subvention de l'État, ni de bourses de la part d'entreprises et de fondations d'entreprises.

RESSOURCES

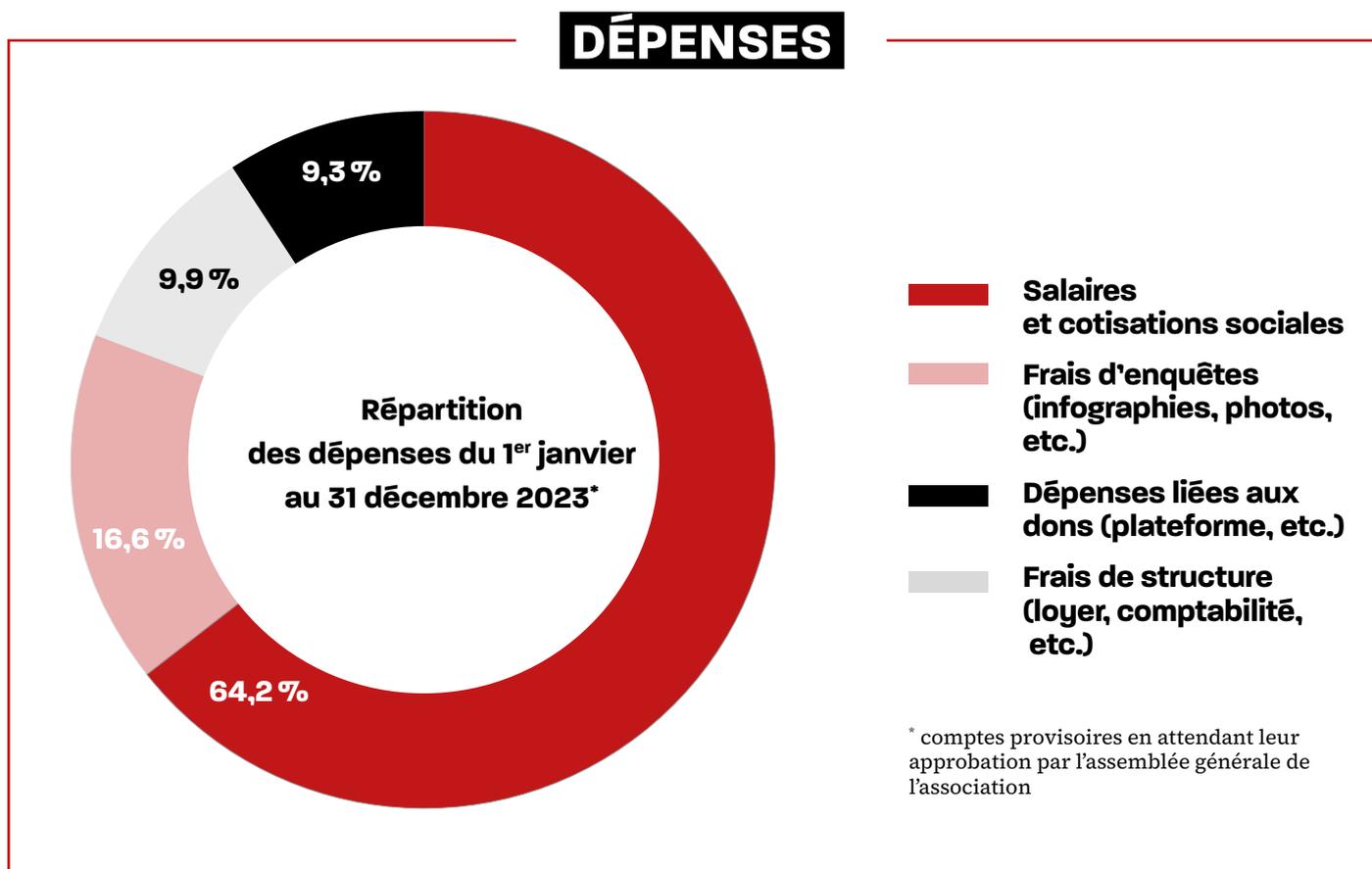


- Dons des lecteurs et lectrices
- Fondations philanthropiques
- Autres recettes

* comptes provisoires en attendant leur approbation par l'assemblée générale de l'association

L'excédent comptable constitué en 2023 (180 k€) est lié à un flux de dons exceptionnel en fin d'année, 70% des dons reçus par Disclose (soit 190 k€) l'ayant été sur les quatre derniers mois de l'année – et notamment 40% sur le seul mois de décembre. Grâce à cet excédent, les réserves de l'association (300 k€) représentent presque une année de dépenses de fonctionnement (340 k€), soit le montant minimal recommandé pour une association ayant des salarié·es. Au total, le montant des dons reçus par Disclose a augmenté de +70% en 2023 par

rapport à l'année précédente, tandis que le soutien de fondations a baissé de -40%. Les dons reçus en 2023 ont permis de renforcer nos capacités d'enquête et de travail sur notre impact. Deux nouveaux recrutements sont ainsi prévus en 2024, de même que des investissements dans des projets de soutien aux lanceurs et aux lanceuses d'alerte. En tant qu'association loi 1901, Disclose ne reverse aucun dividende puisqu'elle ne comporte pas d'actionnaire : chaque euro reçu est réinvesti dans nos enquêtes !



Les salaires des journalistes représentent la majorité des dépenses en 2023. S'y ajoutent des frais d'enquête (infographies, photos, déplacements, traduction, abonnements à des bases de données payantes), des frais de structure (loyer, comptabilité, juridique) et des dépenses liées aux dons (plateformes de

paiement, gestion des contacts, campagnes promotionnelles).

Les comptes de Disclose sont audités et validés par un commissaire aux comptes. Dans un souci de transparence, ils sont librement accessibles.

L'ÉQUIPE

DE DISCLOSE

En 2023, Disclose compte quatre salarié·es et a collaboré avec 17 journalistes indépendant·es, installé·es en France et à l'étranger.

L'ÉQUIPE PERMANENTE



Mathias Destal
Cofondateur et
rédacteur en chef



Rémi Labeled
Datajournaliste



Ariane Lavrilleux
Journaliste



Pierre Leibovici
Journaliste



ILS ET ELLES ONT ENQUÊTÉ AVEC DISCLOSE EN 2023



**Alexander
Abdelilah**



Lorenzo Buzzoni



Xavier Deleu



Alexander Fanta
(Follow the Money)



Pascal Hanssens
(Investigate Europe)



Nina Hubinet



Marianne Kerfriden



Leïla Miñano
(Investigate Europe)



Clément Le Foll



Alexiane Lerouge



Sigrid Melchior



Maxence Peigné
(Investigate Europe)



Manuel Rico



Robert Schmidt



Harald Schumann
(Investigate Europe)



Amund Trellevik



Denis Vannier



disclose.ngo

contact@disclose.ngo

**62 rue André Joineau
93310 Le Pré-Saint-Gervais**

Rapport d'impact 2023

Rédaction: Pierre Leibovici | Ariane Lavrilleux

Rédaction en chef: Mathias Destal

Conception graphique et mise en page: Aurélia Vincent-Blairon